

# Conseil constitutionnel ou lutte de classe ?

L'intersyndicale a décrété une douzième journée d'action le 13 avril. Les chefs syndicaux savent pourtant pertinemment que cette douzième journée, pas plus que les onze précédentes, ne fera plier le gouvernement. Mais ils n'hésitent pas à demander aux travailleurs de faire ces grèves à répétition ou des grèves reconductibles éclatées. Ils refusent depuis le début d'appeler à la grève générale, à la grève de tous en même temps jusqu'au retrait de la contre-réforme, qui aurait effectivement bloqué l'économie capitaliste et aurait dressé en un seul bloc toute la classe ouvrière face au gouvernement.

Le président peut donc pérorer depuis la Chine :

*Quel est le taux de gréviste depuis quinze jours ? Il est à un niveau historiquement très faible. De l'éducation nationale à l'énergie, aux transports... Qu'on n'aille pas m'expliquer que le pays est à l'arrêt. Ce n'est pas vrai ! (Macron, 5 avril)*

Le refus d'ouvrir la perspective de la grève générale, c'est aussi ce qui donne des ailes à Darmanin et à sa police qui distribue de plus en plus les coups de matraque, gaze les manifestants, réquisitionne des grévistes et s'attaque aux piquets de grève des raffineries et du traitement des déchets. Avec ses services d'ordre, la grève générale organiserait l'autodéfense des manifestants et des grévistes.

Les mêmes raisons qui font siéger les chefs syndicaux au Conseil d'orientation des retraites et aux conseils d'administration des groupes capitalistes, qui leur ont fait accepter de discuter pendant des mois du projet contre les retraites, les font s'agenouiller devant le Conseil constitutionnel.

*L'intersyndicale a soumis au Conseil constitutionnel, qui rendra sa décision le 14 avril, des argumentaires considérant que cette loi devrait être déclarée contraire à la Constitution. (CFDT-CGT-FO-SUD-FSU-UNSA-CFTC-CFE, Communiqué, 6 avril)*

*La CGT en appelle à la responsabilité du Conseil Constitutionnel, qui doit être attentif à la juste colère des travailleurs et travailleuses. (CGT, Communiqué, 6 avril)*

Prolonger la durée du travail de deux ans est contraire aux intérêts des travailleurs. Ce n'est aucunement « contraire à la constitution » de la V<sup>e</sup> République bourgeoise, issue en 1958 du coup d'État de l'armée en faveur du général de Gaulle. Le Conseil constitutionnel est composé de neuf serviteurs zélés de la bourgeoisie,

d'anciens premiers ministres comme Juppé ou Fabius ou de hauts fonctionnaires, payés 13 700 euros bruts mensuels pour leur présence, cumulables avec leurs retraites... Et on voudrait nous faire croire qu'ils vont censurer toute la loi ?

Berger pour la CFDT a déjà prévenu qu'il ne remettrait pas en cause la légitimité du Conseil constitutionnel. Et Binet pour la CGT ne dit guère autre chose, elle qui prévoit qu'à l'issue du 14 avril, « la mobilisation continuera sous une forme ou une autre ». Quelle autre forme ? Le leurre d'un référendum, une autre institution de la 5<sup>e</sup> République !

Le Conseil constitutionnel doit aussi se prononcer le 14 avril sur la validité de la demande faite par la NUPES de l'organisation d'un référendum d'initiative partagée pour maintenir l'âge légal de départ en retraite à 62 ans. Cette trouvaille constitue la dernière échappatoire pour remplacer la lutte de classe : en cas d'approbation par le Conseil constitutionnel, il faudrait réunir 4,8 millions de

signataires sur la proposition en moins de neuf mois, puis l'Assemblée nationale et le Sénat auraient six mois pour se prononcer, faute de quoi c'est le Président qui devrait ensuite organiser un référendum. Autant dire un parcours du combattant qui n'a jamais pu être franchi, et pour cause, depuis sa création par Sarkozy en 2008.

La grève générale dresse toute la classe ouvrière face au gouvernement de la bourgeoisie : s'il ne cède pas, il est immédiatement menacé d'être balayé. La grève générale avec ses comités de grève élus, coordonnés localement, régionalement et nationalement, exprime le mouvement de la révolution vers la prise du pouvoir, du gouvernement des travailleurs pour organiser la société selon leurs besoins et non celui du profit. Voilà pourquoi ni les partis réformistes ni les chefs syndicaux ne veulent en entendre parler.

Ce n'est pas la combattivité des travailleurs et des étudiants qui manque, ni leur détermination. Ce qui manque pour gagner, c'est une organisation révolutionnaire qui les aide à submerger les obstacles que dressent les partis « réformistes » et les appareils bureaucratiques qui dirigent les syndicats.

11 avril 2023

**REVOLUTION COMMUNISTE**  
Groupe marxiste internationaliste | Collectif révolution permanente en France |

**Dirigeants syndicaux, appelez à la grève générale !**

La bataille décisive pour la grève générale est engagée p. 2  
Contre les journées d'action et les grèves reconductibles p. 5  
L'attaque de l'Etat bourgeois contre nos retraites p. 8  
Le réarmement de l'impérialisme français p. 12  
8 mars, femmes travailleuses, luttons pour mettre fin à la double exploitation ! p. 14  
Les deux NPA, l'intersyndicale et la grève générale p. 16  
Lettre ouverte au NPA anti-Nupes p. 19  
Grèves au Royaume-Uni p. 20  
Le mouvement ouvrier et la grève générale (1) 1942-1950 p. 23  
Histoire du Parti communiste chinois (7) 1941-1943 p. 25  
ABC du marxisme : front unique ouvrier p. 28

n° 55 mars 2023 2 euros